

Le 12 avril 2017

À une séance régulière de la Municipalité régionale de comté de L'Érable, tenue au Centre communautaire Pierre-Prince (salle Jacques-Therrien), situé au 120, St-Jean-Baptiste, à Princeville, le 12 avril 2017, à 19 h, sont présents :

<u>Municipalité</u>	<u>Population</u>	<u>Nombre de voix</u>	<u>Nom</u>	<u>Absent ou présent</u>
Inverness	825	1	Michel Berthiaume	Présent
Laurierville	1 385	1	Marc Simoneau	Présent
Lyster	1 651	2	Mme Geneviève Ruel Représentante	Présente
Notre-Dame-de-Lourdes	715	1	Jocelyn Bédard	Présent
Paroisse de Plessisville	2 693	2	Alain Dubois	Présent
St-Ferdinand	2 056	2	Rosaire Croteau	Présent
St-Pierre-Baptiste	520	1	Bertrand Fortier	Présent
Ste-Sophie-d'Halifax	668	1	Marie-Claude Chouinard	Présente
Ville de Plessisville	6 594	5	Sylvain Beaudoin Maire suppléant	Présent
Ville de Princeville	5 964	4	Gilles Fortier	Présent
Villeroy	455	1	Michel Poisson	Présent

formant quorum sous la présidence de M. Sylvain Labrecque, préfet et maire de la municipalité de Lyster.

Assermentation Monsieur Sylvain Beaudoin, maire suppléant de la ville de Plessisville, est assermenté et signe son serment d'office.

Ordre du jour

- 1.0 Ouverture de la session
 - 1.1 Appel des conseillers
 - 1.2 Assermentation
- 2.0 Résolution autorisant le préfet à intervertir les points à l'ordre du jour
- 3.0 Ordre du jour
- 4.0 Procès-verbal de la séance régulière du 8 mars 2017

Le 12 avril 2017

- 5.0 Suivi du procès-verbal
- 6.0 Administratif :
 - 6.1 États financiers 2016
 - 6.1.1 Adoption des états financiers
 - 6.1.2 Adoption du rapport financier
 - 6.2 Demandes d'aide financière au FDT – Volet Pacte rural
 - 6.2.1 Adoption du plan d'action de la ville de Plessisville
 - 6.2.2 Adoption du plan d'action de la municipalité de St-Ferdinand
 - 6.2.3 Autorisation de déboursé pour le projet « Aménager le jardin du presbytère en jardin public » contenu au plan d'action de la municipalité de St-Ferdinand
 - 6.2.4 Avis du comité : Projets Inverness et Lyster
 - 6.3 Demandes d'aide financière au FDT – Volet Projets structurants
 - 6.3.1 Autorisation de déboursé pour le projet « Visibilité à la sortie 228 de l'autoroute 20 »
 - 6.3.2 Autorisation de déboursé pour le projet « Attraction et prospection de nouveaux citoyens »
 - 6.4 Demandes d'aide financière au Fonds de visibilité Éoliennes de L'Érable
 - 6.4.1 Autorisation de déboursé pour le projet « Commercialisation des produits agroalimentaires »
 - 6.4.2 Autorisation de déboursé pour le projet « Rouler vers l'avant » d'ORAPÉ
 - 6.4.3 Autorisation de déboursé pour le projet « Visibilité à la sortie 228 de l'autoroute 20 »
 - 6.5 Demandes d'aide financière au FDT – Volet Fonds agroalimentaire
 - 6.5.1 Autorisation de déboursé pour le projet « Stratégie marketing du projet pilote de l'article 59 »
 - 6.6 FDT – Adoption des priorités d'intervention 2017 – 2018
 - 6.7 Dossier OMH – Formation du comité de transition et de concertation
 - 6.8 Nomination du directeur du Service de sécurité incendie régional de L'Érable (SSIRÉ)
 - 6.9 Abrogation de la résolution A.R.-06-16-13508 et modification de la résolution A.R.-10-15-13169
 - 6.10 Modification de la résolution A.R.-06-14-12591

Le 12 avril 2017

- 7.0 Aménagement :
 - 7.1 Réglementation d'urbanisme de la ville de Plessisville (Règl. n° 1683)
 - 7.2 Réglementation d'urbanisme de la ville de Plessisville (Règl. n° 1684)
- 8.0 Financier :
 - 8.1 Rapport des déboursés
 - 8.2 Rapport des déboursés en sécurité incendie
- 9.0 Correspondance :
 - 9.1 Appui au projet de loi C-203 sur le bilinguisme des juges à la Cour suprême du Canada
- 10.0 Varia
- 11.0 Période de questions

Interventir les points à l'ordre du jour

Il est proposé par M. le conseiller Jocelyn Bédard, appuyé et résolu à l'unanimité d'autoriser M. le préfet à intervenir les points à l'ordre du jour.

A.R.-04-17-13870

ADOPTÉ

Ordre du jour

Il est proposé par M. le conseiller Michel Berthiaume, appuyé et résolu à l'unanimité que les points à l'ordre du jour de la présente session soient adoptés.

A.R.-04-17-13871

ADOPTÉ

Procès-verbal

Il est proposé M. le conseiller Gilles Fortier, appuyé et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance régulière 8 mars 2017 soit adopté et signé tel que rédigé et présenté aux membres du conseil et dont le secrétaire est dispensé d'en faire la lecture.

A.R.-04-17-13872

ADOPTÉ

Suivi du procès-verbal

Le suivi du procès-verbal a été effectué en entier.

Administratif : États financiers 2016

Adoption des états financiers

Il est proposé par M. le conseiller Marc Simoneau, appuyé et résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité régionale de comté de L'Érable acceptent le dépôt des états financiers en date du 31 décembre 2016, présentés par M. Joël Minville du Groupe RDL.

A.R.-04-17-13873

ADOPTÉ

Le 12 avril 2017

Adoption du rapport financier A.R.-04-17-13874 Il est proposé par M. le conseiller Rosaire Croteau, appuyé et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du rapport financier pour l'année 2016, présenté par M. Rick Lavergne, directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉ

Demandes d'aide financière au FDT - Adoption du plan d'action de la ville de Plessisville A.R.-04-17-13875 ATTENDU QUE, dans le cadre du FDT - Volet Pacte rural de la MRC de L'Érable, le conseil municipal de la ville de Plessisville a tenu une démarche de réflexion et de consultation;

ATTENDU QUE le plan d'action qui résulte de cette démarche a été constitué de bonne foi et en partenariat avec les acteurs du milieu, qu'il respecte les étapes de mise en œuvre et qu'il a été adopté par le conseil municipal de la ville de Plessisville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Michel Berthiaume, appuyé et résolu à l'unanimité que les membres du Conseil de la MRC de L'Érable reconnaissent le plan d'action de la municipalité ainsi que la démarche qui y a conduit.

QUE le conseil de la MRC de L'Érable mandate, par la même occasion, le comité de gestion du pacte rural afin qu'il procède à l'analyse de chacun des projets de ce plan d'action qui lui seront soumis afin de vérifier l'admissibilité de ceux-ci et, le cas échéant, de s'assurer que ceux-ci rencontrent les exigences nécessaires pour permettre à la MRC d'effectuer les déboursés requis.

ADOPTÉ

Adoption du plan d'action de la municipalité de St-Ferdinand A.R.-04-17-13876 ATTENDU QUE, dans le cadre du FDT - Volet Pacte rural de la MRC de L'Érable, le conseil municipal de la municipalité de St-Ferdinand a tenu une démarche de réflexion et de consultation;

ATTENDU QUE le plan d'action qui résulte de cette démarche a été constitué de bonne foi et en partenariat avec les acteurs du milieu, qu'il respecte les étapes de mise en œuvre et qu'il a été adopté par le conseil municipal de la municipalité de St-Ferdinand;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Jocelyn Bédard, appuyé et résolu à l'unanimité que les membres du Conseil de la MRC de L'Érable reconnaissent le plan d'action de la municipalité ainsi que la démarche qui y a conduit.

Le 12 avril 2017

QUE le conseil de la MRC de L'Érable mandate, par la même occasion, le comité de gestion du pacte rural afin qu'il procède à l'analyse de chacun des projets de ce plan d'action qui lui seront soumis afin de vérifier l'admissibilité de ceux-ci et, le cas échéant, de s'assurer que ceux-ci rencontrent les exigences nécessaires pour permettre à la MRC d'effectuer les déboursés requis.

ADOPTÉ

Autorisation de déboursé pour le projet « Aménager le jardin du presbytère en jardin public »
A.R.-04-17-13877

ATTENDU QUE la municipalité de St-Ferdinand a déposé au conseil de la MRC de L'Érable, son plan d'action dans le cadre des travaux reliés à la mise en œuvre du FDT – Volet Pacte rural sur son territoire;

ATTENDU QUE le projet « Aménager le jardin du presbytère en jardin public » fait partie intégrante du plan d'action de la municipalité;

ATTENDU QUE le projet s'élève à la somme de 86 011.76 \$;

ATTENDU QUE le montant demandé au FDT – Volet Pacte rural est 68 809.41 \$;

ATTENDU QUE la municipalité de St-Ferdinand est le promoteur;

ATTENDU QUE le comité de gestion du pacte rural de la MRC recommande, selon certaines conditions, de procéder au déboursé pour la réalisation du projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Bertrand Fortier, appuyé et résolu à l'unanimité que la MRC procède au déboursé de la somme de 68 809.41 \$ représentant la contribution demandée au FDT – Volet Pacte rural selon les conditions suivantes :

- Que la confirmation des partenaires soit faite au comité de gestion du pacte rural;
- Que le versement soit effectué uniquement si le promoteur respecte la structure financière de son projet tel que présenté au comité de gestion du pacte rural;
- Que le promoteur s'engage par écrit à respecter les différentes modalités établies au protocole d'entente;

Le 12 avril 2017

- Que le mode de versement soit établi au protocole d'entente;
- Que le directeur général de la MRC soit autorisé à signer pour et au nom de la MRC, le protocole d'entente à intervenir entre les parties;
- Que le déboursé soit autorisé selon la disponibilité des fonds à la MRC.

ADOPTÉ

Avis du comité - Projets Inverness et Lyster M. le directeur général explique sommairement les raisons du refus de ces deux projets qui ont été analysés par le comité du pacte rural. Une lettre explicative concernant chacun des dossiers sera transmise aux municipalités concernées.

Demandes d'aide financière FDT – Volet Projets structurants ATTENDU QUE la MRC a déposé au conseil de la MRC de L'Érable son plan d'action dans le cadre des travaux liés à la mise en œuvre du FDT – Volet Projets au structurants;

Autorisation de déboursé pour le projet « Visibilité à la sortie 228 de l'autoroute 20 » ATTENDU QUE le projet « Visibilité à la sortie 228 de l'autoroute 20 » fait partie intégrante du plan d'action de la MRC;

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable est le promoteur du projet;

A.R.-04-17-13878 ATTENDU QUE le projet total s'élève à la somme de 136 125 \$;

ATTENDU QUE le montant demandé au FDT – Volet Projets structurants est de 83 900 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Alain Dubois, appuyé et résolu à l'unanimité que la MRC procède au déboursé de la somme de 83 900 \$ représentant la contribution demandée au FDT – Volet Projets structurants selon les conditions suivantes :

QUE le versement soit effectué uniquement si le promoteur respecte la structure financière de son projet tel que présenté;

Le 12 avril 2017

QUE le promoteur s'engage par écrit à respecter les différentes modalités établies au protocole d'entente;

QUE le mode de versement soit établi au protocole d'entente;

QUE le directeur général de la MRC soit autorisé à signer pour et au nom de la MRC, le protocole d'entente à intervenir entre les parties;

QUE le déboursé soit autorisé selon la disponibilité des fonds à la MRC.

ADOPTÉ

Retrait d'une conseillère M^{me} Marie-Claude Chouinard mentionne son intérêt dans le prochain sujet à traiter à l'ordre du jour. Elle se retire donc des discussions.

Autorisation de déboursé pour le projet « Attraction et prospection de nouveaux citoyens » ATTENDU QUE la MRC a déposé au conseil de la MRC de L'Érable son plan d'action dans le cadre des travaux liés à la mise en œuvre du FDT – Volet Projets structurants;

ATTENDU QUE le projet « Attraction et prospection de nouveaux citoyens » fait partie intégrante du plan d'action de la MRC;

A.R.-04-17-13879

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable est le promoteur du projet;

ATTENDU QUE le projet total s'élève à la somme de 15 000 \$;

ATTENDU QUE le montant demandé au FDT – Volet Projets structurants est de 13 000 \$, étant donné qu'un montant de 2 000 \$ était déjà prévu dans le budget de la MRC pour le service Place aux jeunes (PAJ);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Rosaire Croteau, appuyé et résolu à l'unanimité que la MRC procède au déboursé de la somme de 13 000 \$ représentant la contribution demandée au FDT – Volet Projets structurants selon les conditions suivantes :

Le 12 avril 2017

QUE le versement soit effectué uniquement si le promoteur respecte la structure financière de son projet tel que présenté;

QUE le promoteur s'engage par écrit à respecter les différentes modalités établies au protocole d'entente;

QUE le mode de versement soit établi au protocole d'entente;

QUE le directeur général de la MRC soit autorisé à signer pour et au nom de la MRC, le protocole d'entente à intervenir entre les parties;

QUE le déboursé soit autorisé selon la disponibilité des fonds à la MRC.

ADOPTÉ

Retour d'une
conseillère

M^{me} Marie-Claude Chouinard est de retour et participe à la séance en cours.

Demandes d'aide
financière au
Fonds de visibilité
Éoliennes de

ATTENDU QUE la MRC a déposé une demande d'aide financière au Volet régional du Fonds de visibilité « Éoliennes de L'Érable » pour la réalisation du projet «Commercialisation des produits agroalimentaires»;

L'Érable – Autorisa-
tion de déboursé
pour le projet

ATTENDU QUE le projet consiste en la commercialisation des produits agroalimentaires via deux événements majeurs, soit La Balade Gourmande et le Marché de Noël;

« Commercialisation
des produits agro-
alimentaires »

ATTENDU QUE le projet total s'élève à 191 372 \$;

A.R.-04-17-13880

ATTENDU QUE le montant total demandé au Fonds de visibilité est de 10 000 \$ pour la réalisation du projet;

ATTENDU QUE le comité de gestion du Pacte rural a procédé à l'analyse de la demande et recommande de procéder au déboursé pour la réalisation du projet;

Le 12 avril 2017

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} la conseillère Marie-Claude Chouinard, appuyé et résolu à l'unanimité que la MRC octroie un montant de 10 000 \$ via le Fonds de visibilité pour la réalisation du projet.

ADOPTÉ

Autorisation de
déboursé pour
le projet « Rouler
vers l'avant »
d'ORAPÉ
A.R.-04-17-13881

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable a adopté, lors de son Conseil du 11 septembre 2013, le Fonds de visibilité Éoliennes de L'Érable;

ATTENDU QUE ce Fonds est destiné aux organismes communautaires et aux municipalités de la MRC et vise à soutenir des projets locaux et régionaux;

ATTENDU QUE le projet consiste en l'achat d'un nouveau camion pour l'organisme ORAPÉ;

ATTENDU QUE l'Organisme de récupération anti-pauvreté de L'Érable (ORAPÉ) est le promoteur du projet;

ATTENDU QUE le coût total du projet s'élève à 100 000 \$;

ATTENDU QUE le montant demandé au Fonds de visibilité s'élève à 20 000 \$;

ATTENDU QUE le comité chargé de l'analyse des demandes adressées au Fonds de visibilité est le comité de gestion du pacte rural;

ATTENDU QUE ledit comité recommande, selon certaines conditions, de procéder au déboursé pour la réalisation du projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Michel Poisson, appuyé et résolu à l'unanimité que la MRC procède au déboursé de la somme de 20 000 \$ représentant la contribution demandée au Fonds de visibilité selon les conditions suivantes :

- Que la confirmation des partenaires soit faite au comité de gestion du Pacte rural;
- Que le versement soit effectué uniquement si le promoteur respecte la structure financière de son projet tel que présenté au comité de gestion du pacte rural;

Le 12 avril 2017

- Que le promoteur s'engage par écrit à respecter les différentes modalités établies au protocole d'entente;
- Que le mode de versement soit établi au protocole d'entente;
- Que le directeur général de la MRC soit autorisé à signer pour et au nom de la MRC, le protocole d'entente à intervenir entre les parties;
- Que le déboursé soit autorisé selon la disponibilité des fonds à la MRC.

ADOPTÉ

Autorisation de déboursé pour le projet « Visibilité à la sortie 228 de l'autoroute 20 »
A.R.-04-17-13882

ATTENDU QUE la MRC a déposé une demande d'aide financière au Volet régional du Fonds de visibilité « Éoliennes de L'Érable » pour la réalisation du projet «Visibilité à la sortie 228 de l'autoroute 20»;

ATTENDU QUE le projet consiste à mettre sur pied une halte routière à la sortie 228 de l'autoroute 20;

ATTENDU QUE le projet total s'élève à 136 125 \$;

ATTENDU QUE le montant total demandé au Fonds de visibilité est de 25 000 \$ pour la réalisation du projet;

ATTENDU QUE le comité de gestion du Pacte rural a procédé à l'analyse de la demande et recommande de procéder au déboursé pour la réalisation du projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Simoneau, appuyé et résolu à l'unanimité que la MRC octroie un montant de 25 000 \$ via le Fonds de visibilité pour la réalisation du projet.

ADOPTÉ

Demande d'aide financière au FDT - Fonds agro-alimentaire – Auto-

ATTENDU QUE la MRC a déposé au conseil de la MRC de L'Érable son plan d'action dans le cadre des travaux liés à la mise en œuvre du FDT – Volet Fonds Volet agrolimentaire;

Le 12 avril 2017

Nomination du directeur du SSIRÉ
A.R.-04-17-13886

Il est proposé par M. le conseiller Alain Dubois , appuyé et résolu à l'unanimité que M. Éric Boucher, actuel chef aux opérations et formation du SSIRÉ, soit nommé directeur du SSIRÉ, et ce, rétroactivement au 10 avril 2017.

Les représentants de la Ville de Plessisville et de la Ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du conseil quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉ

Abrogation de la résolution A.R.-06-16-13508 et modification de la résolution

ATTENDU QUE dans la résolution A.R.-10-15-13169, la MRC de L'Érable a octroyé à Agroop un montant de 5 000 \$ réparti sur trois ans pour le «Marché de Noël et Salon des artisans» dont un montant de 1 000 \$ pour l'édition 2017 et ce via une appropriation de surplus du Fonds agroalimentaire ;

n° A.R.-10-15-13619
A.R.-04-17-13887

ATTENDU QUE dans la résolution A.R.-06-16-13508, la MRC de L'Érable a octroyé un montant de 2 500 \$ à Agroop pour le projet de «service de calcul de valeurs nutritionnelles» et ce via le surplus du Fonds agroalimentaire ;

ATTENDU QUE la coopérative Agroop cesse ses activités et ne réalisera pas ces deux projets ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gilles Fortier, appuyé et résolu à l'unanimité d'abroger la résolution A.R.-06-16-13508 et de modifier la résolution A.R.-10-15-13169 en changeant le bénéficiaire de l'édition 2017 du «Marché de Noël et Salon des artisans» pour la MRC de L'Érable.

ADOPTÉ

Modification de la résolution n° A.R.-06-14-12591
A.R.-04-17-13888

ATTENDU QUE dans la résolution A.R.-06-14-12591, la MRC de L'Érable a réservé un montant de 50 000 \$ du Fonds de visibilité des éoliennes de L'Érable pour l'installation d'un réseau de bornes de recharges électriques ;

ATTENDU QUE le projet est finalisé et qu'un montant de 32 626.74 \$ a été utilisé par le fonds ;

Le 12 avril 2017

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} la conseillère Marie-Claude Chouimard, appuyé et résolu à l'unanimité, de modifier la résolution A.R.-06-14-12591 pour une contribution totale de 32 626.74 \$ du Fonds de visibilité des éoliennes de L'Érable.

ADOPTÉ

Aménagement : ATTENDU QUE la ville de Plessisville a adopté le 14 mars 2017 le règlement
Réglementation n° 1683 modifiant le règlement n° 1308 sur le plan d'urbanisme tel que le prévoit la Loi
d'urbanisme sur l'aménagement et l'urbanisme ;
de la ville de

Plessisville ATTENDU QUE ce règlement vise à ajouter au plan d'urbanisme de la Ville le
A.R.-04-17-13889 secteur qui a été annexé de la municipalité de paroisse de Plessisville en 2016 ;

ATTENDU QUE concrètement le règlement permet l'agrandissement du territoire de la ville sur le plan, et permet en conséquence l'agrandissement de l'affectation industrielle ainsi que la création d'une affectation agricole ;

ATTENDU QUE la MRC doit approuver et donner la conformité du règlement eu égard au contenu du schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) ;

ATTENDU l'avis favorable de M. Carl Plante, responsable de l'aménagement à la MRC, quant à la conformité dudit règlement face au contenu du SADR ;

ATTENDU QUE ce règlement ainsi que celui modifiant le zonage constituent les dernières étapes formelles après l'exclusion de la zone agricole, l'annexion ainsi que la modification du SADR de la MRC ;

ATTENDU QUE les conseillers de la MRC ont pris connaissance du contenu de ce règlement et qu'ils sont d'avis qu'il est conforme contenu du SADR ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le Conseiller Bertrand Fortier, appuyé et résolu à l'unanimité :

Le 12 avril 2017

QUE la MRC approuve et déclare conforme au contenu du Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC (SADR), au document complémentaire et aux mesures de contrôle intérimaire le règlement n° 1683 de la ville de Plessisville sur la modification du plan d'urbanisme de la ville afin de tenir compte de l'exclusion de la zone agricole, de l'annexion de 2016 ainsi que de la modification du SADR de la MRC ;

QUE le secrétaire-trésorier délivre un certificat de conformité à l'égard de ce règlement.

ADOPTÉ

Réglementation
d'urbanisme
de la ville de
Plessisville

ATTENDU QUE la ville de Plessisville a adopté le 14 mars 2017 le règlement n° 1684 modifiant le règlement n° 1312 sur le zonage tel que le prévoit la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

A.R.-04-17-13890

ATTENDU QUE ce règlement vise à ajouter au plan de zonage de la Ville le secteur qui a été annexé de la municipalité de paroisse de Plessisville en 2016 ;

ATTENDU QUE concrètement le règlement traduit l'agrandissement de la zone à dominance industrielle 168 et la création d'une zone à dominance agricole 169, et de spécifier pour chacune de ces zones, outre les usages et activités permises, les normes et restrictions qui s'appliquent, ce qui comprend pour la zone agricole la restriction d'implantation de bâtiments à des fins agricoles ;

ATTENDU QUE la MRC doit approuver et donner la conformité du règlement eu égard au contenu du schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) ;

ATTENDU l'avis favorable de M. Carl Plante, responsable de l'aménagement à la MRC, quant à la conformité dudit règlement face au contenu du SADR ;

ATTENDU QUE ce règlement ainsi que celui modifiant le plan d'urbanisme constituent les dernières étapes formelles après l'exclusion de la zone agricole, l'annexion ainsi que la modification du SADR de la MRC ;

Le 12 avril 2017

ATTENDU QUE les conseillers de la MRC ont pris connaissance du contenu de ce règlement et qu'ils sont d'avis qu'il est conforme contenu du SADR ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le Conseiller Gilles Fortier, appuyé et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC approuve et déclare conforme au contenu du Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC (SADR), au document complémentaire et aux mesures de contrôle intérimaire le règlement n° 1684 de la ville de Plessisville sur la modification du règlement de zonage de la ville afin de tenir compte de l'exclusion de la zone agricole, de l'annexion de 2016 ainsi que de la modification du SADR de la MRC ;

QUE le secrétaire-trésorier délivre un certificat de conformité à l'égard de ce règlement.

ADOPTÉ

Financier : Il est proposé par M. le conseiller Rosaire Croteau, appuyé et résolu à l'unanimité que le rapport des déboursés suivants soit ratifié:
Rapport des déboursés
A.R.-04-17-13891

<u>Nos de chèques</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
17191	Sylvie Desbois (client mystère 2016)	950,98
17194	Goforest inc. (travaux lot)	4 320,19
17195	Musée du Bronze d'Inverness (contribution 2017)	10 000,00
17197	Taxi Diane (déplacement adapté et collectif)	895,00
17198	Taxi de L'Érable 2009 enr. (déplacement adapté et collectif)	3 009,00
17199	Taxi Patrick Lamontagne (déplacement adapté et collectif)	1 800,00
17201	Tourisme Centre-du-Québec (cotisation 2017, entente Vitrine gourmande, publicité web)	2 107,49
17202	Électrique Expert S.G. inc. (réparation Carrefour)	91,85
17204	CCIBFÉ (activités)	137,97
17205	Autobus Bourassa (entente)	16 275,75
17206	La Capitale ass. (assurance collective février)	12 335,49
17207	Autobus des Appalaches (entente)	3 483,05
17208	Martin Laflamme (café)	135,80
17209	GROBEC (adhésion)	50,00

10630

Le 12 avril 2017

<u>Nos de chèques</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versée</u>
17210	L'Immobilière (gestion du rôle)	4 024,13
17214	Multi-Services M.G.M. inc. (vérification chambre froide Carrefour)	274,31
17215	Conseil régional de l'environnement (journée d'information sur l'eau)	75,00
17216	Transcontinental inc. (offre emploi, avis règlement 348)	2 065,52
17217	Nathaniel Lorrain enr. (entretien ménager Carrefour)	850,82
17218	Bourgeois Graph-Icc inc. (contrat annuel parcours)	632,36
17219	OIQ (cotisation annuelle)	491,06
17220	OIF (cotisation annuelle)	665,11
17221	ARDECQ (bourse mentorat)	250,00
17222	OUQ (cotisation annuelle)	669,00
17223	CARÉ (pacte rural)	10 000,00
17224	La Petite Gamelle (repas midi conférence)	233,42
17225	Signé Garneau Paysagiste inc. (arbre)	105,14
17226	Boucherie Thibault (repas conseil)	197,35
17227	Edith Vaillancourt (petite caisse déchetage)	700,00
17228	Ville de Plessisville (taxes 2017 MRC et immeuble)	11 333,57
17229	Rembourrage Réjean Lamontagne (réparation fauteuil)	97,72
17230	ICO Technologies (contrat et support)	1 778,66
17231	ATCRQ (adhésion)	200,00
17232	Carrefour Québec International (événement affaires)	57,49
17233	ADGMRCQ (colloque printemps)	459,90
17234	Corp des Chemins Craig et Gosford (contribution 2016)	1 000,00
17238	Taxi Diane (déplacement adapté et collectif)	825,00
17239	Taxi de L'Érable 2009 enr. (déplacement adapté et collectif)	2 958,00
17240	Taxi Patrick Lamontagne (déplacement adapté et collectif)	1 840,00
17241	Autobus Ro-Bo inc. (entente)	11 695,64
17242	Mont Apic inc. (fonds de roulement)	20 000,00
17243	Festival des Sucres (table pour festival)	480,00
17244	APDEQ (formation)	396,66
17245	AARQ (congrès)	494,39
17246	COMBEQ (congrès)	678,35
17247	Formobil (formation ing.)	684,10
17248	ATEFQ (offre emploi)	200,00
17249	Norda Stelo inc. (paiement final PISRMM)	19 445,15
17250	SBK Télécom (service mensuel)	2 969,55
17251	Avocats BSL inc. (honoraires)	458,75
17252	GCI inc. (licence archive)	9 249,74
17253	Wood Wyant (produits entretien)	336,77
17254	Communication 1 ^{er} Choix (accessoires Iphone tourisme)	128,58
17255	AIMQ (offre emploi)	229,95
17256	SOPFEU (cotisation 2016-2017)	1 655,19
17257	SOPFIM (cotisation 2016-2017)	444,51

Le 12 avril 2017

<u>Nos de chèques</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
17258	Vertisoft (service technique, renouvellement licence, batterie)	13 075,92
17259	Coop IGA (divers)	122,28
17260	Verger des Bois-Francis (cidre mousseux)	48,00
17261	Michel Larouche, Consultants RH (rapport recommandation)	2 069,55
17271	PG Solutions (Tablette, contrat soutien, transformation données)	37 954,51
17272	Location Ma Tente (chapiteau tournoi pêche, Journée démonstration forestière)	2 751,83
17274	Vivaco Groupe Coopératif (divers)	80,51
17275	CRIQ (1 ^{er} versement)	68 985,00
17276	Groupe Conseils MCG (formation)	2 673,17
17277	Guillaume Desjardins (site web Journée démonstration forestière)	296,64
17278	Centre de services partagés (mise à jour, norme)	288,56
17279	Rivard Publicité (vestes)	409,05
17280	Service de café Van Houtte (café)	282,31
17281	Audrey Martin Photographe (fichier haute résolution)	68,99
17282	Financière Banque Nationale (règlement 308)	31 128,00
17283	IQDHO (journée safran)	100,00
17284	Louis Leblanc Traiteur inc. (repas)	265,59
17285	Centraide Centre-du-Québec (contribution employés 2016)	970,25
17286	Marius Marcoux & Fils inc. (réparation, installation prises)	1 570,67
17287	Imprimerie Fillion enr. (affiches, pales, cartes)	<u>1 153,20</u>
Total :		<u>331 217,49 \$</u>

Salaires

<u>Nos de talons</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
542106-542201	Paies semaine du 26 fév. au 11 mars 2017	59 383,72
542276-542407	Paies semaine du 12 mars au 1er avril 2017	<u>81 481,39</u>
Total :		<u>140 865,11 \$</u>

Transactions
pré-autorisées
et via internet

	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
GWW-03-01	Gouv. prov. (DAS)	51 418,63
GWW-03-02	Gouv. féd. (DAS)	18 397,23
GWW-03-03	Gouv. féd. (DAS)	998,20
VAP-03-01	Remboursement prêt PR1	2 128,47
VAP-03-02	Remboursement prêt PR4	3 085,18
RA-03-01	Desjardins - frais terminal	61,46
PWW-03-01	Philippe Gosselin Pétroles - huile chauffage	931,86
PWW-03-02	CARRA	394,09

10632

Le 12 avril 2017

<u>Nos de chèques</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
PWW-03-03	Visa - DG	364,15
PWW-03-04	Visa général	9,00
PWW-03-05	Visa DGA	321,85
PWW-03-06	SAAQ - immatriculation VTT	148,40
PWW-03-07	Bell Mobilité -cellulaire	627,25
PWW-03-08	Pages Jaunes	8,74
PWW-03-09	Hydro MRC	2 741,24
PWW-03-10	Hydro Carrefour	2 445,81
PWW-03-11	Bell - ligne 800	13,74
PWW-03-12	Philippe Gosselin Pétroles - huile chauffage	717,57
PWW-03-13	Bell - télécopieur	89,95
PWW-03-14	Promutuel Chaudière-Appalaches - assurance VTT Mont Apic	<u>158,05</u>
Total :		<u>85 060,87 \$</u>

Fonds local d'investissement (FLI)

<u>Nos de chèques</u>	<u>Noms des fournisseurs</u>	<u>Sommes versées</u>
-		
		Total

Transactions pré-autorisées <u>et via internet</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
		Total

Fonds local de solidarité (FLS)

<u>Nos de chèques</u>	<u>Noms des fournisseurs</u>	<u>Sommes versées</u>
		Total

Transactions pré-autorisées <u>et via internet</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
		Total

ADOPTÉ

Le 12 avril 2017

Rapport des déboursés en sécurité incendie A.R.-04-17-13892

Il est proposé par M. le conseiller Michel Berthiame, appuyé et résolu à l'unanimité que le rapport des déboursés incendie suivants soit ratifié:

<u>Nos de chèques</u>	<u>Noms des fournisseurs</u>	<u>Sommes versées</u>
17192	Collège de Montmorency (formation)	130,00
17193	2868-9966 QC inc. (clefs)	9,09
17196	Flash Formation inc. (acompte formation)	459,90
17200	Suspension Victo (1982) inc. (inspection préventive, pièces)	2 358,64
17203	Bruno Gosselin (réparation)	392,78
17211	Municipalité d'Inverness (location site)	150,00
17212	Sylvain Tardif (location site)	150,00
17213	Denis Langlois (location site)	150,00
17235	Info Page (fréquence numérique)	735,18
17236	Garage M.J. Caron & Ass. Inc. (essence)	72,00
17237	Receveur Général du Canada (renouvellement licence diffusion)	2 810,00
17261	Michel Larouche, Consultant RH (rapport recommandation)	2 069,55
17262	Groupe CLR (système de comm.)	896,81
17263	Sécuritum (2002) inc. (refl. Chek)	1 011,78
17264	Location d'outil Desjardins (batterie)	134,47
17265	Dubois & Frères Ltée (inspection)	104,11
17266	Accessoires d'auto Illimités (divers)	528,15
17267	Garage Moderne G.T. inc. (videnge huile)	478,70
17268	Thibault & associés (remplacer réservoir)	3 545,21
17269	SPI Santé Sécurité inc. (vestes)	758,90
17270	Centre d'extincteur SL (recharge)	1 200,29
17273	CLB Uniformes inc. (vêtements)	918,65
17274	Vivaco Groupe Coopératif (divers)	<u>103,76</u>
Total :		<u>19 167,97 \$</u>

<u>Nos de talons</u>		<u>Sommes versées</u>
542202-542275	Paies de mars	<u>20 453,73</u>
Total		<u>20 453,73 \$</u>

<u>Transactions pré-autorisées et via internet</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
PWW-03-01	Esso	330,66
PWW-03-02	SAAQ - Immatriculations	18 025,62

10634

Le 12 avril 2017

<u>Nos de chèques</u>	<u>Noms des fournisseurs</u>	<u>Sommes versées</u>
PWW-03-03	Bell Canada - Caserne 58 - Inverness	82,12
PWW-03-04	Bell Canada - Caserne 13 - St-Ferdinand	82,12
PWW-03-05	Bell Canada - Caserne 65 - Lyster	82,12
PWW-03-06	Bell Canada - Caserne 80 - NDL	86,38
PWW-03-07	Bell Mobilité -cellulaire	144,75
PWW-03-08	Shell	620,34
PWW-03-09	Esso	362,52
PWW-03-10	Sonic	<u>811,93</u>
Total		<u>20 628,56 \$</u>

Les représentants de la Ville de Plessisville et de la Ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du conseil quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉ

Correspondance : En date du 17 mars 2017, une correspondance de M. François Choquette, Appui au projet de loi C-203 de loi C-203 A.R.-04-17-13893

En date du 17 mars 2017, une correspondance de M. François Choquette, député fédéral de Drummond, demandant une résolution d'appui au projet de loi C-203 sur le bilinguisme des juges à la Cour suprême du Canada. Suite aux discussions entre eux, les conseillers adoptent la résolution suivante, savoir :

Il est proposé par M. le Conseiller Gilles Fortier, appuyé et résolu à l'unanimité d'appuyer le projet de loi C-203, présenté par Monsieur François Choquette, député de Drummond, lequel modifie la Loi sur la Cour suprême (compréhension des langues officielles).

ADOPTÉ

Période de question

Aucune question.

Levée de la séance

Il est proposé par M. le conseiller Marc Simoneau, appuyé et résolu à l'unanimité que la séance soit levée.

A.R.-04-17-13894

ADOPTÉ

Le Préfet

Le Secrétaire-trésorier